

Vivre à Saint-Quay



**Journal communal d'information et de liaison
N° 144 - Octobre 2016**

Sommaire

- Le mot du Maire	P1-P2
- Le mot de l'opposition	P3
- La vie du relais paroissial	P4
- La bibliothèque	P5
- Les écoles et TAP	P5-9
- Bon à savoir... ..	P10-11
- Informations municipales	P12-19
- La gazette	P20
- LA VIE DES ASSOCIATIONS	P21-28
• Bourse aux vêtements	
• Amicale laïque	
• Danses bretonnes	
• Collecte don du sang	
• Ensemble chorale Awel Dreger	
• Chorale Quay des chants	
• Esperanto	
• Atelier Marie Curie	
• Club informatique kénanais	
• Amicale des retraités	
• Athlétique club kénanais	
• Scots bonnet	
• La main à la pâte	
• Gym loisirs	
• Trankilik	
- Le projet mairie	P29

Agenda

- **15 octobre 2016** : Soirée Paëlla de l'Amicale laïque à la salle d'animation communale
- **05 novembre 2016** : Bourse aux jouets dans les anciens locaux scolaires de la maternelle
- **du 16 au 26 décembre 2016** : Semaine de la création à la salle d'animation communale
- **06 janvier 2017** : Voeux du Maire

Voyage à Madère pour un groupe de retraités de l'Amicale



Le mot du Maire



Rentrée 2016.

L'été ensoleillé vous a tous, j'espère, permis de passer de bonnes vacances et l'été indien aura été favorable à une reprise plus douce dans votre travail et dans vos activités diverses activités.

Le 1^{er} septembre, à l'école Albert JACQUARD, l'équipe enseignante et le personnel communal étaient là pour accueillir des élèves aux mines resplendissantes après ces deux mois de plein air. Si à l'école primaire aucun changement n'est à signaler, à l'école maternelle nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle directrice, madame Anne COLLET: Elle aura en charge la classe unique de 4 niveaux d'un effectif de 30 enfants. Elle sera secondée comme l'an passé par les 2 ATSEM, Valérie et Anita.

L'école primaire, quant à elle, accuse une baisse d'effectif suite à des départs pour des raisons très diverses: 62 élèves. Cependant si des situations familiales ont été à l'origine de certains départs, nous sommes également en droit d'espérer, comme l'an passé, des inscriptions en cours d'année.

Pour la 4^e année consécutive, les deux directrices sont secondées dans leur travail administratif par madame Christine GUILLOSSOU nommée par l'Education Nationale sur un poste d'«Emploi de vie solaire».

L'organisation des TAPS est reconduite à l'identique mais nous avons recruté quelques jours avant la rentrée, une nouvelle coordinatrice, Sophie LE BRETON. Sophie remplace Mylène qui a pu reprendre son métier de professeur des écoles. Sophie très professionnelle, a tout de suite pris en main son poste et travaille dans la continuité et le même état d'esprit que Mylène.

Comme chaque année, les bénévoles des associations ont organisé les animations estivales pour le bonheur de tous.

La fête de la musique, le 18 juin, première manifestation de l'été: La musique était de qualité et la bonne ambiance au rendez-vous.

Le club de foot organisait le 17 juillet son 3^{ème} vide grenier autour du stade de foot. De nombreux exposants et visiteurs étaient présents à cette manifestation désormais recensée.

Le feu d'artifice et fest noz, organisé le 23 juillet, a encore attiré beaucoup de monde. Bravo à l'animation Kénanaise et à l'association les jardiniers du ciel.

L'exposition d'arts kénanaise offrait aux visiteurs, le plaisir de découvrir les œuvres d'une trentaine d'artistes, du 6 au 15 août à la salle d'animation communale Yves Guegan.

Le forum des associations est maintenant un rendez-vous incontournable. L'ensemble des associations kénanaises y étaient représentées le samedi 3 septembre.

Bravo à tous les bénévoles pour l'organisation de ces manifestations estivales qui animent notre commune.

Je souhaite remercier, nous ne le faisons peut-être pas assez souvent, tous les bénévoles et animateurs des associations qui toute l'année

s'impliquent et s'appliquent à rythmer la vie de notre commune et à créer du lien social entre les Kénanais.

Je crois que la meilleure façon de les remercier est d'être présent et de participer aux nombreuses animations et activités proposées afin que la motivation des organisateurs perdure et que la commune de Saint Quay -Perros reste une commune où l'expression «bien vivre ensemble» a tout son sens.

Le projet de la Mairie: Comme vous avez tous pu le constater, le bâtiment est aujourd'hui hors d'eau et hors d'air. Les entreprises ont maintenant commencé les travaux intérieurs.

Vous avez certainement aussi remarqué que nos employés communaux participent aux travaux de la future mairie en réalisant un mur d'habillage en pierre en pignon, côté future entrée principale. Le travail entrepris est important et nous pouvons constater le savoir-faire et le professionnalisme de nos employés communaux.

Le futur lotissement: Le projet du lotissement dans la continuité de Kertanguy, projet porté par la Société d'économie Mixte de Lannion Trégor Communauté, a pris un peu de retard. La gestion de

plusieurs dossiers importants sur la même période a amené La SEM à externaliser la Maîtrise d'œuvre pour le projet de Saint Quay- Perros. Le calendrier est en partie calé sur le 1^{er} semestre 2017.

Dépôt du Permis d'aménager, fin Décembre 2016/début Janvier 2017, avec un retour fin Mars/Début Avril 2017. Début Avril, lancement de la consultation des entreprises, et fin mai, après analyse des offres et attributions des marchés, la **Pré-commercialisation des lots pourrait commencer.**

Les Travaux d'aménagement sont programmés de Juillet à Septembre 2017. Nous pouvons espérer voir les premières constructions début 2018.

Ce projet est très important pour notre commune et son implantation idéale: A la campagne, à proximité des écoles et proches des commerces. Je suis confiant et j'espère voir rapidement des ventes de terrain, la construction de nombreuses maisons, et l'arrivée de nouvelles familles et de nombreux enfants pour la rentrée de septembre 2018.

Je conclurai mes propos en vous remerciant de votre confiance.

Votre Maire
Pierrick Rousselot

Dites-nous toute la vérité

Nouvelle rentrée, nous l'espérons la meilleure pour chacun d'entre vous.

Notre rôle d'élus nous amène à faire un bilan des moyens existants et à analyser ceux à mettre en place pour augmenter l'attractivité de notre commune mais aussi quelques informations liées à notre relation de plus en plus fusionnelle à LTC.

Rentrée scolaire

Les faits :

- en septembre 2015, 73 élèves, En maternelle : 30 élèves, soit **103 élèves**, avec une fermeture de classe.
- En juin 2016, lors du CM, il nous est annoncé : en primaire : 70 élèves, En maternelle : 28 élèves, soit 98 élèves ; dans les faits, en septembre : en primaire : 64 élèves, En maternelle : 28 élèves, soit 92 élèves.

Que se passe-t-il dans cette école, perte de 10% en 1 an, pourquoi 6 élèves de moins entre juin et septembre ? Question d'ambiance? Le risque de voir le nombre d'élèves de primaire passer sous le seuil de 2 classes est proche et il sera alors trop tard pour pleurer. Il est urgent d'agir : Lors du vote du budget, en mars, nous avons proposé « *un geste d'annonce fort d'une aide aux primo-accédants du futur lotissement de 2017, mais pour lequel, il est probable que de futurs acquéreurs se présenteront en 2016* ». Le **projet de lotissement privé** sera présenté à la vente probablement au printemps prochain, il faut en faire part au public, trouver des financements pour aider à l'implantation des jeunes et attirer dès à présent les acheteurs potentiels, pour placer leurs enfants dans notre école. C'est notre rôle de responsable d'anticiper et d'agir face à des problèmes.

D'autre part on déplore un nouveau remplacement de notre « référente » en TAPS (activités péri scolaire).

Retour sur le rôle et comportement des élus

Extrait d'un article de Michel Ferron, membre du conseil d'administration de la Maison de l'Europe en Mayenne, sur les similitudes entre l'«Union Européenne» et l'«intercommunalité» (Ouest France 18 juillet 2016):

«*Les objectifs sont les mêmes: définition de projets de territoire, adoption de politique commune, mutualisations des moyens... Les élus doivent dépasser les égoïsmes de clochers pour construire à la hauteur des enjeux du monde d'aujourd'hui*».

Ces propos s'appliquent clairement à la vision que nous pouvons avoir de notre communauté d'agglomération, où l'action s'écarte de plus en plus des élus :

• **Un 1^{er} exemple :** la fameuse Ligne de Bus N°15 : extrait du CM : « *le transfert de la ligne 15 du Conseil Départemental des Côtes d'Armor vers Lannion-Trégor Communauté prévu pour le 1^{er} août 2016 aura un impact financier significatif* ». Extrait de « *mon agglo* » septembre-octobre page 19 : « *Les conditions de transfert de la ligne du Département à LTC ne sont pas arrêtées. Pour cette 1^{ère} année, il faut donc composer...* ». Il n'y a pas de fatalité, transférer des dossiers vers LTC sans en contrôler l'action et ensuite s'en insurger n'est pas acceptable. Les usagers, à jour avec leurs abonnements, sont les 1^{er} à en pâtir (pas de place suffisante dans les cars sur Pleumeur Bodou : 90 élèves pour 65 places, transport au mépris de la sécurité),

• **2^e exemple :** les analyses contrastées quand on est le 1^{er} vice-président de LTC et conseiller départemental, lors de ses remarques sur le budget du Conseil départemental (Côtes d'Armor Magazine Mai/Juin 2016 page 38) : les propos sont affligeants : « *Le Conseil départemental donne 2,3M€ à l'enseignement supérieur qui n'est plus une compétence du Département* ». Étonnant pour un vice-président de LTC, sachant que pendant le même temps ce même LTC supporte financièrement l'ENSATT et l'IUT, ce qui est louable. Comment avoir confiance ?

• **Un 3^e exemple :** le syndicat d'eau du Trégor : Des dossiers avec des chiffres et des chiffres, et au bilan : Baisse de la consommation d'eau (effort écologique) perte du réseau de l'ordre de 20% (soit au bas mot 500 000€), et au final proposition d'augmentation des prix de l'ordre de 3% (prix TTC 2,33€ le mètre cube) pour atteindre les 8% d'augmentation sur 3 ans pour couvrir les charges, rien de plus simple pour équilibrer un budget que d'augmenter librement les prix. Cherchez l'erreur. Pourquoi cet état de fait ?

N'hésitez pas nous contacter :

Yves Le Damany : tél : 06 46 72 33 17

@mail : yves.ledamany@sfr.fr

Karine Roulleau : tél : 06 30 11 66 04

@mail : karine.roulleau@orange.fr

L'Euro de football, les jeux olympiques et paralympiques, les vacances... ont permis de passer de bons moments cet été et sont maintenant derrière nous. La vie, la vraie vie a repris son cours pour tout le monde, les actifs et les sans travail, les bien-portants et les malades, les retraités, les migrants, les jeunes... Chacun participe à sa mesure à l'élaboration de ce monde. Chacun, quel qu'il soit, y a sa place. Parfois la réussite est là et parfois l'échec. Mais, dans tous les cas, notre valeur d'être humain est plus élevée que ce que nous faisons. Bonne rentrée à tous.

Etonnant !

Un sondage réalisé en juin 2016 par OpinionWay et le quotidien La Croix au sujet du rapport des jeunes français à Dieu et à la religion montre que, contrairement aux idées reçues, cette jeune génération des 18-30 ans est plus croyante que l'ensemble des français : 46% pensent que l'existence de Dieu est certaine ou probable, 53% s'identifient à une religion. De ce sondage ressortent aussi les éléments bruts suivants :

- Les jeunes femmes (51%) sont moins croyantes que les jeunes hommes (55%), chose vraiment nouvelle depuis le 18^e siècle.
- Bien que l'Ile-de-France soit traditionnellement considérée comme peu religieuse, 56% des jeunes franciliens déclarent avoir une religion.
- La religion est perçue par 50% des jeunes français comme un facteur de division. Seul 20% des sondés pensent qu'elle est un facteur de paix.
- Assumer sa religion en France est difficile pour 44% des jeunes sondés pratiquants.

Un aspect méconnu de Michel Rocard

Michel Rocard, ancien premier ministre, est décédé cet été le 2 juillet. Selon ses dernières volontés, une cérémonie d'adieu a été célébrée au temple protestant de l'Etoile à Paris le 7 juillet, cérémonie présidée par le pasteur Laurent Schlumberger, responsable de l'Église protestante unie de France (EPUdF), en présence du Président de la République, du Premier ministre et de plusieurs centaines de personnes, proches et personnalités politiques.

L'ancien Premier ministre n'a pas souhaité d'hommage à l'homme politique qu'il fut. « *Michel Rocard a lui-même insisté : Soli Deo Gloria, à Dieu seul la gloire* » a indiqué Laurent Schlumberger qui avait choisi avec le défunt depuis plusieurs mois les textes bibliques servant de base à la cérémonie : la rencontre de Jésus avec l'homme riche (Mc, 10, 17-27) et la parabole de la graine de moutarde (Mc, 4, 30-32).

Le président de l'EPUdF a précisé : « *Le jeune Michel Rocard, comme tout responsable des éclaireurs protestants, avait la charge d'ouvrir la Bible avec les enfants qui lui*

étaient confiés, d'en lire un passage et de le commenter. Il fut profondément marqué par cet épisode de la rencontre de Jésus avec cet homme qui se met en travers de son chemin pour l'interroger, un homme dont on découvre au fil du récit qu'il est riche. J'ignore ce qui, au fond, a frappé Michel Rocard dans cet épisode. Lui-même, qui faisait un lien entre cette histoire et ses options socialistes, disait n'en garder qu'un souvenir très imprécis... »

De son côté, le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération protestante de France (FPF), également présent lors de cette cérémonie avait confié : « *La politique, pour Michel Rocard qui a toujours été guidé par des valeurs du christianisme, n'a jamais été réduite à la quête infinie d'un pouvoir pour se satisfaire d'une place. Nous voulons dire au pays qu'il peut s'honorer d'avoir eu un responsable politique tel que lui* ».

Devenu agnostique sur la fin de sa vie, Michel Rocard disait : « *Je ne crois plus à aucune transcendance et suis devenu agnostique. Mais je constate que l'humanité n'a pas su trouver en elle-même les sources d'une morale de la vie* ».

Dates ou évènements à retenir

- > **Messes à Saint-Quay-Perros à partir de septembre** : le premier samedi du mois à 18h.
- > **Dimanche 30 octobre à 10h30** : messe des familles à Perros-Guirec.
- > **Lundi 31 octobre à 18h** : fête de la Toussaint à Louannec.
- > **Mardi 1^{er} novembre à 10h30** : fête de la Toussaint à Perros-Guirec et à Trélévern.
- > **Mercredi 2 novembre à 10h30** : commémoration des défunts à Perros-Guirec.
- > **Dimanche 27 novembre à 10h30** : messe des familles à Perros-Guirec.
- > **Samedi 24 décembre à 16h30** : veillée de Noël spéciale enfants à Perros-Guirec.
- > **Samedi 24 décembre à 18h** : veillée de Noël à Louannec.
- > **Samedi 24 décembre à 20h30** : veillée de Noël à Perros-Guirec.
- > **Dimanche 25 décembre à 10h30** : Noël à Perros-Guirec et à Trévou-Tréguignec

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le **presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64)** ou le **site internet de la paroisse** : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

La bibliothèque

Après une pause estivale pour certaines entreprises, les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale se poursuivent.

Les bénévoles de la bibliothèque, elles aussi, ont fait leur rentrée: Forum des associations et «rentrée littéraire», objet de bien des échanges... Le forum était une opportunité pour présenter au public les «premiers coups de cœur» à la disposition des lecteurs dès la réouverture.



Les écoles et TAP

La rentrée

Les vacances d'été terminées, le 1^{er} septembre les écoliers ont repris les cartables et investi le groupe scolaire Albert Jacquard.

A l'école élémentaire,

L'équipe pédagogique dirigée par Christelle GUEGAN reste la même. La répartition pédagogique pour les 62 élèves est la suivante:

	Classes	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Christelle GUEGAN CP/CE1	18	6	12			
Annie GORRY CE1/CE2	21		10	11		
Laurence LAGIER CM1/CM2	23				13	10



A l'école maternelle

Anne COLLET, nouvelle directrice, accueille 30 élèves. Elle est secondée par 2 assistantes maternelles (ATSEM), Valérie LE GROSSEC et Anita LE BOUFFANT, et 2 aides de vie scolaire (AVS).

TPS	PS	MS	GS
1	8	9	12



ANNE, la Directrice



Valérie, ATSEM



Anita, ATSEM



les deux Aides de vie Scolaire



Emploi de vie scolaire

Reconduite par l'Education nationale dans ses fonctions d'emploi de vie scolaire (EVS), Christine GILLOSSOU apporte une aide administrative aux 2 directrices à raison de 3 jours/semaine en primaire et un jour/semaine en maternelle.

Comme chaque année pendant les vacances de l'été, l'école et ses environs ont reçu une petite cure de jouvence et le matériel a été réparé et vérifié par les services techniques de la commune.



Personnel communal

Garderie du matin	Valérie	
En maternelle	Valérie LE GROSSEC (ATSEM) Anita LE BOUFFANT (ATSEM)	* aident l'enseignante pendant la journée de classe * TAPS de 15h45 à 16h30 tous les jours. * Ménage et entretien des locaux.
Surveillance des cours avant et après la cantine	En maternelle : Valérie et Anita En primaire : Annie Le QUERE et Sophie LE BRETON	
Service cantine	Annie + Anita + Sophie + J-François (le cuisinier)	Pause repas de Valérie
TAPS en primaire	Sophie LE BRETON, nouvelle coordinatrice	Remplace intégralement Mylène (TAPS/ cantine/ garderie)
Garderie du soir	16h30/17h : Annie (responsable), Sophie et Anita 17h/18h : Annie et Sophie 18h/18h30 : Annie	
En cuisine	Jean-François COZIAN	En cuisine



Sophie, coordinatrice et animatrice



Annie, responsable péri-scolaire



Jean François, cuisinier



La récréation de midi en maternelle et en élémentaire



Le temps périscolaire 2016/2017 (TAPS)

En primaire

Mylène qui l'an dernier supervisait les activités périscolaires a repris son parcours de professeur des écoles et reçu son affectation à la mi-juillet.

Sophie LE BRETON la remplace intégralement sur la partie services communaux (garderie, cantine...) et **sur la coordination des TAPS**.

Les TAPS relèvent des services communaux. A 15h, dans le préau de l'école, les enseignantes remettent un jour sur deux leurs élèves à la coordinatrice et aux animateurs des TAPS. C'est un moment de rencontre et de collaboration entre les 2 équipes pendant la pause récréative des élèves.

Comme les années précédentes, de nombreuses activités sont proposées aux enfants de l'école primaire de 15h à 16h30: Ateliers sportifs, artistiques, origami, jeux de coopération, initiation au tennis, ludothèque, activités scientifiques, rugby, nature et recyclage, volley, cuisine, relaxation



Cette année, le mardi, les groupes encadrés par Sophie vont rencontrer plusieurs associations kénanaises et s'initier à la pratique de leurs activités: boules bretonnes en septembre / octobre (Amicale des aînés), chant choral en Novembre/décembre (chorale Quay des chants), couture ou tricot en janvier/février (Marie Curie), jardinage (jardins familiaux).

Les informations ponctuelles aux familles sont faites par un message écrit distribué aux enfants (Voir les cartables) et le planning est affiché sur le tableau dans le hall de la maternelle. Pour répondre plus largement aux besoins d'information des parents, Sophie présentera des activités sur le site de la mairie ainsi que sur le blog de l'Amicale laïque. Elle y joindra également le planning des ateliers programmés entre chaque vacance.



En maternelle

La journée de classe des petits de la maternelle se termine tous les jours à 15h45. Leur séquence TAPS se déroule à suivre dans l'école jusque 16h30. Ils sont pris en charge par les 2 ATSEM, Valérie et Anita qui, connaissant le déroulé de la journée de classe, savent adapter les activités à leurs besoins : Jeux de motricité, bibliothèque, activités manuelles, cuisine...

L'étude surveillée de 17h à 18h

De 17h à 18h, après avoir goûté en garderie les élèves peuvent bénéficier d'une aide aux devoirs pendant l'heure d'étude surveillée encadrée par Annie GORRY, l'enseignante du CE1/CE2. Financée par la commune, cette heure d'étude est entièrement gratuite pour les familles.

Organisation du mercredi et du centre aéré

Il n'y a pas de service de cantine le mercredi midi.

Sortie des classes à 12h

A l'heure de la sortie des cours, pour des raisons pratiques (notamment les horaires de travail des parents), 15 minutes de surveillance gratuites sont assurées par les ATSEM sur la cour de l'école maternelle (enfants de maternelle et primaire regroupés).

De 12h15 à 12h45, le tarif garderie est appliqué.

Centre aéré (CLSH) et transport

Une convention a été signée entre les deux communes LOUANNEC et St QUAY offrant ainsi aux familles kénanaises qui en ont besoin un moyen de garde pour leurs enfants le mercredi après-midi. Ce service est subventionné par la mairie et la tarification est établie en fonction du quotient familial. A 12h15, un minibus conduit à Louannec les enfants inscrits au centre aéré : le transport est à la charge des familles qui l'utilisent.

A leur arrivée devant l'école de Louannec, ces enfants sont accueillis par les animateurs du CLSH qui les conduisent à la cantine.

La vie dans les écoles

Les CM1/CM2 à la voile.



BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi 8h30 à 12h
13h30 à 17h30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8h30 à 12h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^e Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DÉCHETS MÉNAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

• **Ordures ménagères (semaine paire) et collectes sélectives (semaine impaire):** alternativement, tous les mercredis.

• **Encombrants et ferrailles :** 23 novembre (dans la limite de 2M³ par foyer et à déposer sur la voie)
Inscription directement auprès des services de la Communauté d'Agglomération
Au numéro : 08000 22 300

ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tel : 02.96.48.02.91 - ouverture tous les jours : 9h00 - 12h00 et 13h30 -18h00 jusqu'au 27 mars puis 19h après le changement d'heure). Le dimanche de 9h à 12 heures.

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles- verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02 96 49 10 10 - Paramédical : 02 96 49 10 00 - Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi) – 8h à 12h le samedi

CABINETS D'INFIRMIERS

- 41 Résidence de Kertanguy – Tél. : 02 96 23 25 37. – Soins à domicile
- Centre Médiplurriel – Kertanguy – Tél. : 02 96 49 10 10.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC,

25 avenue de la Mairie. Tel.02 96 91 00 09.

COMITE DE SOINS A DOMICILE, Pole Phoenix – bat.B2 22560 Pleumeur Bodou, tél.02 96 91 25 26.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril**,

Avril, mai, juin **en juillet**,

Juillet, août, septembre **en octobre**,

Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contactez le secrétariat de la mairie au **02 96 49 80 40**

* La «Salle Bleue» est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France	Caroline DURIEU	06 61 80 81 75 (en dehors des heures scolaires) – of.cdurieu@orange.fr
Le Télégramme	Jean-Jacques BERTHOU	02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr
Le Trégor	Lise MUZELLEC	02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est actuellement fermée pour travaux.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- **Activités "espace-jeux"** : Toutes les activités « petite enfance » programmées à Saint Quay-Perros sont actuellement transférées à Louannec en raison du chantier de rénovation de la mairie. Prochaine séance le vendredi 28 octobre.
- **La ludothèque à LOUANNEC** : située derrière la mairie ; le mercredi : « semaine paire » de 16h30 à 18h et « semaine impaire » de 10h à 11h30. Fermée pendant les vacances scolaires.
- **Baby-gym** : Atelier de motricité pour les moins de trois ans à la salle des sports de Louannec
Deux groupes : de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30. Inscription sur place ou auprès de Mme PRIGENT au 06 70 37 64 67.

Renseignements administratifs : Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au reseauassmat@laposte.net

Permanences administratives les mêmes vendredis que les « espaces-jeux » de 13h30 à 16h30 dans le même local (Ancienne école maternelle)

APPELS D'URGENCE **POMPIERS : faire le 18** **GENDARMERIE : faire le 17** **SAMU : faire le 15**

Compte rendu du Conseil municipal du mercredi 29 juin 2016 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie Paule LE GOFF, Adjoint, Sylvie BART, Jean François ORVEN, Roland GELGON, Jean Jacques RIVIER, Christine PHILIPPE, Nicole DUPONT, Hervé LE GROSSEC, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Pomme BROGGI (procuration à Nicole DUPONT).

Secrétaire de séance : Karine ROULLEAU est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2016
- 2 – Avis sur le projet préfectoral de fusion des intercommunalités (Lannion Trégor Communauté, Communautés de communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux)
- 3 – Décision modificative du budget 2016
- 4 – Personnel communal – avancement de grade – mise en place des ratios « promus-promouvables »
- 5 – Modification du plan local d'urbanisme – information
- 6 – Modification de régie communale
- 7 – Assurance « dommage-ouvrage »
- 8 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 mai 2016 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 – Avis sur le projet préfectoral de fusion des intercommunalités (Lannion Trégor Communauté, Communautés de communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux) :

Le Maire indique, en introduction, que les trois E.P.C.I. travaillent actuellement au projet de fusion à raison d'une réunion par mois.

Yves LE DAMANY demande quelle sera la représentativité kénanaise au sein du nouvel EPCI et si des communes seront privées de représentant.

Le Maire répond en affirmant qu'il n'y aura pas de communes sans représentant. Les communes, comme Saint Quay-Perros, auront un « titulaire » et « un suppléant » comme c'est le cas actuellement mais indique que le nombre de représentants dans les commissions peut être réduit.

Les communes ayant un ou deux conseillers communautaires titulaires pourront désigner un conseiller municipal supplémentaire qui pourra siéger dans une des sept commissions de travail.

Jean François ORVEN demande si les petites communes, du fait de leur taille et du nombre limité de représentants, ne pourraient pas avoir une valeur de vote aménagée (par exemple, 1 voix = 1,5 voix) par rapport à la représentativité des grandes communes. Il insiste pour dire que l'objectif est d'assurer un service public partout sur le territoire communautaire.

Le Maire lui répond que cela n'est pas possible car on est dans le régime de droit commun et on ne peut rien ajuster.

Le Maire précise également que tous les Maires sont présents et travaillent ensemble au Bureau communautaire. D'autre part, les commissions en place fonctionnent très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, en date du 29 avril 2016, portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

3 – Décision modificative du budget 2016 :

Le Maire et Yves DAVOULT rappellent que le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, en réunion du 31 mai 2012, avait donné son accord pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 788 et notamment la construction du giratoire de Saint Méen. Le Conseil municipal autorisait par cette même délibération le Maire à signer, au nom de la commune, tout document relatif au dossier. Ainsi une convention financière était signée en septembre 2013 entre la commune de Saint Quay-Perros et Lannion-Trégor Agglomération (appellation à l'époque).

Une dépense a été prévue au budget communal au chapitre 23. Il s'avère que la participation financière de la commune, aujourd'hui connue à hauteur de 118 546,77 €uros, doit être analysée comme une subvention d'équipement versée au groupement à fiscalité propre de rattachement soit Lannion Trégor Communauté et inscrite au chapitre 204 – article 2041581 des dépenses de la section d'investissement. Cette somme doit être amortie sur une durée maximale de 15 ans en opération d'ordre budgétaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante du budget communal 2016 :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23 – article 2313 : - 118 550 €uros

Chapitre 2041 – article 2041512 : + 118 550 €uros

et vote l'amortissement sur quinze années.

Yves DAVOULT précise qu'il s'agit bien ici d'une subvention d'équipement. Il n'y a donc pas de TVA. D'autre part, ce giratoire sera propriété du Département.

Fonds de concours en matière d'économie d'énergie dans le bâti public existant

Yves DAVOULT explique que suite à l'étude par Lannion-Trégor Communauté du dossier déposé le mois dernier et voté lors de la séance du 25 mai 2016, certaines dépenses ne peuvent pas être prises en compte pour ce type de fonds de concours.

Il précise que les montants annoncés sont ceux de l'appel d'offres et du marché. Le fonds de concours est versé au fur et à mesure des dépenses effectives.

Aussi, Yves DAVOULT explique que dans le cadre du programme de réhabilitation et de rénovation des bâtiments existants de la mairie, la commune peut bénéficier d'un fonds de concours auprès de Lannion-Trégor Communauté au titre des économies d'énergie réalisées dans le bâti public existant (taux de 40% de la dépense éligible H.T., plafonnée à 20 000€) pour les postes et montants de travaux suivants :

Remplacement des menuiseries extérieures (28 439,30 € HT)

- Isolation des murs (1 458,00 € HT)

- Isolation des sols (2 627,55 € HT)

Le Forum des associations



Les «Animations kénanaïses»

passent le relais

« L'association «Animations kénanaïses» existe depuis 15 ans mais le bureau s'est peu renouvelé et certains d'entre nous y sont depuis le début.

L'association a organisé les Fêtes de la musique, le Fest-noz mais aussi quelques soirées cabarets, théâtre ...

Grâce à une bonne équipe de bénévoles qu'il faut remercier, le travail a toujours été fait dans la convivialité.

Le bureau souhaite lâcher prise et laisser la place à une nouvelle équipe.

Avis aux volontaires !
Venez nombreux à l'assemblée générale le samedi 3 décembre dans les locaux de l'ancienne école maternelle.

Le Bureau



« La Municipalité tient à remercier l'équipe sortante des « Animations kénanaïses ».

L'amitié qui les a rassemblés et le sens de la fête qu'ils ont su communiquer pendant ces 15 années de collaboration laissent implantés dans le calendrier des kénanaïses deux grands rendez-vous que sont la fête de la musique et le fest noz du mois de juillet.

Tous ces amis nous ont offert de belles soirées. Aujourd'hui, ils passent le relais, leur aide et leurs conseils à une nouvelle équipe le 3 décembre :

Je souhaite qu'une nouvelle « animation kénanaïse » prenne ce relais pour que la fête perdure et rassemble encore à St Quay-Perros.

Merci «Les animations kénanaïses»

Le Maire,
Pierrick ROUSSELOT

Exposition d'arts kénanaise de l'été



- Remplacement de la chaudière gaz et rééquipement thermostatique des radiateurs (9 983,45 € HT)

Soit un total de dépenses de 42 508,30 € HT.

Ces travaux seront réalisés en 2016.

Yves DAVOULT rappelle ensuite les conditions d'éligibilité tel que décrites dans le guide des aides financières 2016 de Lannion-Trégor Communauté.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de ces travaux au cours de l'année 2016 et pour un montant de 42 508,30 € HT

- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016 de la commune

- Sollicite auprès de Lannion-Trégor Communauté un fonds de concours en matière d'économie d'énergie dans le bâti public existant (40% de 42 508,30 € HT soit 17 003,32 €)

Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses : 42 508,30 €

Recettes : 25 504,98 € sur fonds propres + 17 003,32 € de fonds de concours LTC

Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à ce dossier

4 – Personnel communal – avancement de grade – mise en place des ratios « promus-promouvables » :

Le Maire indique que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, avec application au 22 février 2007.

Désormais, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables ».

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » remplace l'ancien système des quotas (déterminés par les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois) et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire (26/04/2016). Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Maire propose de fixer le ratio d'avancement à 100% pour les grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, d'adjoint technique principal de 2^e classe et d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5 – Modification du plan local d'urbanisme – information :

Gérard DAUVERGNE, Adjoint à l'Urbanisme, chargé du dossier, rappelle les étapes essentielles de la procédure :

Réunions du travail les 19 et 26 juillet 2016

Fin août 2016 : rédaction du document support à la modification du PLU (incluant le règlement du PLU, le schéma des eaux pluviales, les zones humides, le périmètre de l'ABF) et du rapport de présentation. Septembre/octobre 2016 : consultation des personnes publiques associées (en nombre limité car il s'agit d'une modification de PLU mais avec l'obligation de consulter la commission de protection des sites de la forêt) et envoi d'un document au Tribunal Administratif afin d'informer un commissaire enquêteur pour ensuite procéder à sa nomination.

Novembre 2016 : déroulement de l'enquête publique (1 mois).

Après enquête : validation par le Conseil municipal du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et vote de la modification du P.L.U. vers la fin du mois de décembre 2016 ou tout début 2017 ; en tout cas ceci avant la date butoir du 27 mars 2017.

Le Maire et Gérard DAUVERGNE précisent que tous les documents de travail seront disponibles en mairie pour les élus ; Gérard DAUVERGNE précisant qu'il s'agira de documents synthèse car le dossier est volumineux.

6 – Modification de régie communale :

Le Maire informe l'assemblée que suite à la suppression du C.C.A.S., il y a lieu de modifier l'objet de la régie communale n°1 en y incluant « les produits des dons et quêtes » auparavant encaissés sur la régie du CCAS.

Le Conseil municipal, unanime, adopte les objets suivants de la régie communale n°1 :

- Concessions aux cimetières communaux

- Vente de caveaux et de cavurnes aux cimetières communaux

- Vente de photocopies au secrétariat de la Mairie

- Produits de la participation financière des exposants aux expositions d'été (exposition d'arts kénénaise) et Noël (semaine de la création) organisées par la commune à la salle d'animation communale Yves Guegan

- Produits des loyers des biens communaux (propriétés bâties et non bâties)

- Produits des parts payantes aux repas et goûters organisés par la commune.

- Produits des dons et quêtes

7 – Assurance « dommage-ouvrage » :

Yves DAVOULT explique qu'il convient de contracter une assurance « dommage-ouvrage » concernant l'extension et la réhabilitation de la mairie et création de locaux associatifs. Il présente la proposition de GROUPAMA, assureur de la commune.

Coût total prévisionnel : 903 453 € TTC

La cotisation est révisable en fonction du coût définitif des travaux.

Garantie de base dommage-ouvrage : 7 882,41 € TTC

Garanties complémentaires de bon fonctionnement des éléments d'équipement et des dommages immatériels : 295,43 € TTC

Garantie complémentaire des dommages aux existants divisibles : 492,39 € TTC

TOTAL : 8 670,23 € TTC

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition présentée et autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous les documents relatifs à ce dossier.

Yves DAVOULT précise par ailleurs qu'une fois les travaux terminés et l'utilisation des locaux devenue opérationnelle, il y aura lieu d'adapter le contrat d'assurances des bâtiments aux nouvelles surfaces mises à disposition.

Avant d'aborder le point n° 8 de l'ordre du jour, est abordée la prochaine rentrée scolaire :

Une information a été demandée sur ce sujet lors de la commission générale de travail et il est présenté par Josiane REGUER, Adjointe chargée des Affaires scolaires :

Ecole primaire

Enseignantes: Pas de changement

	Mme GUEGAN	Mme GORRY	Mme LAGIER
CP	9		
CE1	11	11	
CE2		12	
CM			14
CM2			13
	20 élèves	23 élèves	27 élèves
Soit actuellement 70 élèves			

Christine GUILLOSSOU qui occupe un poste d'EVS (emploi vie scolaire) est reconduite dans ses fonctions. Elle assure dans chaque école la partie administrative.

24 h ainsi partagées : 3 jours en primaire + 1 jour en maternelle

(* Rappel : EVS est un poste de l'éducation nationale)

Ecole maternelle

Enseignante : A la rentrée, Mme Anne COLLET remplacera Mme Sonia AUFFRET qui a demandé et obtenu sa mutation. Mme COLLET travaillera à temps complet.

PS1	PS2	MS	GS	Soit 28 élèves
2	7	8	11	

L'organisation de la journée restera la même et les 2 ATSEM, Valérie et Anita reprendront les mêmes emplois du temps.

TAPS

Mylène reste coordinatrice.

En primaire, les plannings sont établis, les animateurs reconduits ou recrutés.

Partenariats avec des associations sur quelques séquences (6 à 7 séances): Couture (Marie Curie), chants (Quay des chants), boules bretonnes (Amicale des retraités), jardinage (Les jardins familiaux) ; Lors de ces séquences, Mylène accompagnera les élèves concernés (CM1 ou CM2) qui auront choisi de découvrir ces activités.

En maternelle, TAPS : Valérie et Anita.

Garderie et cantine. : Même fonctionnement et encadrement.

8 – Questions diverses

A – TAFTA : MOTION CONTRE LES PROJETS D'ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'Accord Économique et Commercial Global (AECG) (Comprehensive Economic and Trade Agreement – CETA en anglais) avec le Canada et le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) (Trans Atlantic Free Trade Agreement – TAFTA en anglais) avec les États-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

A cela s'ajoute la négociation secrète d'un accord international sur les services, Trade In Services Agreement (TISA), qui obligerait les États à accorder les mêmes subventions au privé qu'au public.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des communes. Un des buts est d'obliger les États et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises transnationales tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics et le soutien à l'économie locale.

Ces traités visent surtout à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et les normes sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques, soient harmonisées pour faciliter le libre-échange.

Or les États-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle ainsi que sur le droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Ce marché libéralisé avec le Canada et les États Unis tirerait donc toute l'Union Européenne vers le bas.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les États ou les collectivités locales qui ne se

plieraient pas à ces exigences de dérégulation et qui limiteraient « leurs bénéfices escomptés » !

Ces entreprises pourraient ainsi réclamer de lourds dommages-intérêts aux États et aux communes, entraînant une explosion la dette publique.

Ces traités permettraient aux grosses entreprises et au monde de la finance de contourner les lois et les décisions qui les gêneraient. Une telle architecture juridique limiterait les capacités légales déjà faibles des États à :

- Maintenir des services publics (éducation, santé, etc.);
- Protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale ;
- Maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché ;
- Garantir la pérennité des approvisionnements locaux et des critères sanitaires ;
- Contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif (i.e. gaz de schiste) ;
- Investir dans les secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique ;
- Préserver les libertés numériques.

POUR TOUTES CES RAISONS

Le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, après en avoir délibéré, par 12 voix, (abstention de Gérard DAUVERGNE). Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU déclarent ne pas participer au vote car « ils considèrent que ce projet TAFTA n'est pas du ressort d'une commune mais une décision d'état ».

- manifeste son opposition aux deux traités (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence ;
- dénonce également la négociation de l'accord sur les services (TiSA) qui vise à détruire la majorité des services publics ;
- demande un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation ;
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs ;
- se déclare « Territoire hors Grand Marché Transatlantique ».

B – Installation du marchand de pizzas à Balaneyer : Répondant à la question d'Yves LE DAMANY, le Maire explique qu'il a donné son accord, par arrêté municipal, pour un stationnement cinq jours par semaine et sans contrepartie financière.

C – Kiosque à pizzas : Répondant à la question d'Yves LE DAMANY, Gérard DAUVERGNE indique qu'il s'agit ici d'une installation de moins de 5m² et donc non soumise à autorisation au niveau du droit de sols. L'exploitant doit par contre se conformer au contrôle de l'ARS (Agence régionale de santé).

Yves LE DAMANY admet cette réglementation mais indique que le bâtiment n'est pas un cabanon mais un bâtiment commercial donc des règles doivent s'appliquer.

Par contre, le stationnement des clients à cet endroit et la présence de piétons sont jugés dangereux. Le Maire va intervenir par courrier et la prise d'un arrêté de circulation.

D – Aéroport de Lannion :

Yves LE DAMANY demande s'il y a du nouveau dans ce dossier.

Le Maire lui répond qu'il a été choqué à la lecture de la presse de l'annonce faite par Mr LECOMTE de sa démission de sa fin de mandature à la présidence de la CCI en indiquant que les élus ne se sont pas impliqués dans le projet. Mr LECOMTE a exprimé sa

position de vouloir garder l'aéroport de Saint Briec et pas celui de Lannion.

Concernant la délégation de service public, actuellement rien ne bouge.

Quant au personnel, les syndicats et le personnel réagissent aux prévisions de licenciement mais le Maire, pourtant membre du Conseil d'administration, n'a pas d'information.

E – espaces commerciaux vides sur la commune :

Répondant à Yves LE DAMANY, le Maire regrette lui aussi de faire ce constat. Il indique qu'il lui arrive de rencontrer des propriétaires en mairie ou encore d'éventuels acheteurs. Il les mets en contact

mais ensuite, nous entrons dans le domaine privé.

Un autre type de contact consiste aussi à écrire aux propriétaires pour qu'ils entretiennent leurs biens.

Lannion-Trégor Communauté possède une liste des terrains et de bâtiments mais il s'agit seulement de ceux du patrimoine communautaire.

F – exposition d'été 2016 : elle se déroulera à la salle d'animation communale du 07 au 15 août 2016.

G – la date du prochain conseil municipal n'est pas connue. L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LA SECRETAIRE DE SEANCE

Le FORUM des associations

Vitrine du tissu associatif, le Forum est devenu un rendez-vous incontournable de la rentrée : Vingt et une associations kénanaïses étaient représentées le samedi 3 septembre à la salle y. Guégan.

Lieu d'information pour le public, ce forum offre aux associations la possibilité de se rassembler et de se rencontrer avant de redémarrer leur année d'activités.

Voir photo en page centrale

Fête des voisins à Saint Meen

Tradition bien ancrée depuis 4 années consécutives, les « voisins » de la Chapelle de Saint Méen se sont réunis le vendredi 2 septembre sous abri chez Patrick et Christiane Leron. 63 convives ont partagé leurs repas dans une ambiance très chaleureuse, sous une météo particulièrement clémente.

Cette fête doit son succès à la Municipalité qui chaque année fournit gracieusement tables et tréteaux et aux Services Techniques de la commune qui ont poussé la gentillesse jusqu'à livrer puis enlever le matériel prêté. Les « Voisins de Saint Méen » les remercient vivement.

Roland TELLE



Et à Bouscao



Bourse aux vêtements

La bourse aux vêtements d'hiver des 7 et 8 octobre a rencontré le succès habituel. Même si la température était encore clémente, les clientes ont fait preuve de prévoyance pour les mauvais jours à venir.

Bourse aux jouets	
Dépôt	vendredi 4 novembre de 9h à 17h
Vente	Samedi 5 novembre de 9h à 17h
Reprise	Mardi 8 novembre de 16h à 18h

Amicale laïque

L'amicale laïque est une association de bénévoles ouverte à tous. Elle regroupe différentes sections :

- La section école
- La section théâtre
- La section art floral
- La section « Les peintres du mercredi »
- La section musique
- La section ensemble vocale Anouna



En cette rentrée, Gwenaël JOUAN, Président et Gaëlle ANSEAUME, Trésorière, cèdent leur place. Nous les remercions pour l'investissement au sein de l'Amicale Laïque Kénaïse.

Lors de l'assemblée générale du 03 octobre, le nouveau bureau a été formé. Il est désormais composé de : Hannah ISSERMANN, Présidente, Isabelle MACE, Vice-Présidente, Pôme BROGGI, Trésorière, Jenny MADALENA, Vice-Trésorière, Hervé BRELIVET, Secrétaire et Christine LE GALLOU, Vice-Secrétaire.



Contact : <http://www.facebook.com/Amicale-Kénaïse-491355707695570/>
amicalelaïque.kenanaïse@gmail.com

Section école

Les objectifs de la section école sont de partager des moments de convivialité et de contribuer financièrement aux projets pédagogiques des écoles maternelle et primaire.

Dans ce cadre, elle organise différentes actions qui rythment l'année scolaire comme des ventes de gâteaux, de chocolats, de calendriers, de madeleines et bien évidemment la kermesse avec la tombola.

Action	Date
Repas de l'amicale « Paella »	Samedi 15 octobre 2016
Action sapin	Début décembre 2016
Fabrication et vente de madeleines	Samedi 28 janvier 2017
Gouter de carnaval	Samedi 4 mars 2017
Chasse à l'œuf	Dimanche 2 avril 2017
Kermesse	Dimanche 25 juin 2017

Les nombreuses sorties à caractère pédagogique sont possibles grâce à la volonté des enseignantes de développer ces activités en collaboration avec des structures et des intervenants extérieurs. Pour nos écoliers de l'école Albert Jacquard c'est une richesse et un plaisir d'apprendre.

La section école tient à remercier les parents mobilisés et les différents acteurs de la région (entreprises, commerçants...) ayant soutenus de manière financière ou matérielle les projets de l'année scolaire passée.

Durant l'année scolaire 2015-2016, pour un montant de plus de 6000€, l'ALK section école a entre autres financé : les sorties à la ferme de Foreschou, au Planétarium-Village Gaullois-Cité des télécom, 4 interventions éducatives de la LPO, des cours de voiles, le spectacle musical chansons françaises, des séances de cinéma, l'animation Monde et Nature, la sortie à Océanopolis, la sortie à l'école d'Antan, des spectacles de la compagnie des 3 chardons, des abonnements lecture, des achats de matériels, la chasse à l'œuf, un baby-foot...



C'est en étant nombreux et mobilisés lors d'actions de l'amicale section école, que nous pourrons continuer à offrir aux enfants les projets pédagogiques de l'année à venir. L'amicale laïque section école est toujours à la recherche de bénévoles, nécessaires à la préparation et au bon déroulement de ses actions. Alors, parents, grand-parents, kénanais, professionnels ou particuliers n'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous soutenir.

Contact : Camille Houzet svt.houzet@yahoo.fr



Section musique



Cette nouvelle section remporte un franc succès.

Les enfants aiment écouter, chanter, danser, jouer ensemble ou dans leur bulle. Avec Claire Mocquard, ils partent à la découverte de la musique pour un épanouissement multi-sensoriel !

Lors des séances hebdomadaires de 17h00 à 17h45 le lundi pour un groupe et le mardi pour l'autre groupe, chansons, jeux vocaux, découverte d'instruments, percussions, improvisation, apprentissage des bases du solfège sont au rendez-vous.

Contact :

Responsable section : Camille Houzet Tél : 06 61 75 45 78
svt.houzet@yahoo.fr

Animatrice : Claire MOCQUARD Tél: 02 96 47 11 57
clairemocquard@hotmail.com

Une Chorale à l'Amicale

"Ensemble vocal ANOUNA" : Une nouvelle section vient d'être créée lors de l'assemblée générale de l'amicale. La responsable est Marie-Laure BARRET marielaure.barret@gmail.com 09 51 18 88 70.

Les peintres du mercredi



Les peintres du mercredi, de plus en plus nombreux, ont fait leur rentrée.

Art floral

Une nouvelle rentrée, sous le signe des fleurs, la détente et la bonne humeur.

La section Art Floral de l'Amicale Laïque, se retrouve un lundi par mois dans l'ancienne école, pour réaliser de très belles compositions, sous les conseils et idées de Chantal.

Cette année, changement d'horaire, il y a un cours en matinée :

Matin 9h30

Début d'Après midi 14H00

Fin d'Après-midi 18h00

Les dates sont :

Les lundis : 03/Oct/16, 07/Nov/16, 12/Dec/16, 23/Jan/17, 27/Fev/17, 27/Mar/17, 24/Avr/17, 22/Mai/17, 12/Juin/17

Il reste des places, si ça vous tente, n'hésitez pas à rejoindre l'un des 3 groupes, en contactant : regine.thomas-botrel@laposte.net

Cette Année, la section Art-Floral proposera une animation aux enfants de l'école, avant Noël.

Avec l'aide de quelques parents, un groupe de 10 enfants, pourra réaliser une petite composition sur ce thème.

L'inscription se fera par l'intermédiaire de l'école.

Régine



Danses bretonnes

L'association est entrée dans sa dix-septième année.

Les cours de DANSES BRETONNES ont repris le jeudi 29 septembre 2016, de 20 h 30 à 22 h 30 à la salle Yves GUEGAN de ST QUAY-PERROS.

Animés par Jeannette et René, les cours sont à l'intention de tous, débutants et confirmés, dans une ambiance conviviale.

Les inscriptions se font toute l'année.

La cotisation 2016-2017 est fixée à 26 euros.

Les principales dates de l'association :

Rentrée	le jeudi septembre	2016
Assemblée générale	le jeudi 17 novembre	2016
Galettes des rois	le jeudi 12 janvier	2017
Repas associatif	le samedi 25 mars	2017

Durant l'année 2015-2016 nous avons organisé quelques activités : soirée pâtisserie, soirée crêpes, repas associatif avec les musiciens Sarah et Pierre et Thierry et Bruno

Le jeudi 2 juin à 20 heures, pour clore l'année, avec les musiciens Pierre et Olivier, nous sommes allés danser à la chapelle de Saint-Meen puis à l'allée couverte de Crec'h Quillé

Le samedi 4 juin, pour notre sortie annuelle, avec l'association, visites de la vallée des saints à Carnoët et de Quimper.

(Tél) 02 96 23 02 66 / 06 75 21 13 26

(email) dbsqp@wanadoo.fr

Le Bureau

DON du SANG (collectes 2016) PERROS-GUIREC

Salle des navigateurs (face au Linkin) mercredi 21 décembre de 14h à 19h

Ensemble choral et instrumental Awel Dreger

Siège social : Mairie de Saint-Quay perros

Contact : Janig Le Moing (présidente)

Téléphone : 02 96 37 64 38

Mail : janig.lemoing@orange.fr

Déroulement des activités :

jour et horaire : mercredi soir de 20h30 à 22h30

Lieu : salle Yves Guegan

Chef de chœur : Laurence Le Gall

L'ensemble choral et instrumental Awel Dreger a repris ses répétitions le mercredi 14 septembre à la salle Yves Guegan, sous la direction de son chef de chœur, Laurence Le Gall.

La chorale répète tous les mercredis soirs de 20h30 à 22h30.

Nous accueillons toute personne désirant chanter ; il n'est pas nécessaire de savoir lire une partition.

Le répertoire est varié mais reste attaché à la musique et à la langue bretonne.

Vous pouvez venir assister à une ou deux répétitions sans engagement.

Prochain concert le dimanche 27 novembre 2016 au Palais des Congrès avec l'Harmonie municipale de Perros Guirec.



Chorale Quay des Chants

Notre Chorale a donc repris le 3 septembre dans la salle bleue de la salle communale Yves Guégan - Si certains choristes nous ont quittés d'autres les ont remplacés - Nous manquons cruellement de voix d'hommes particulièrement de Ténor - Les 2 autres pupitres Altis et Soprane sont bien pourvus pour le moment mais nous ne refuserons personne non plus dans ces 2 groupes sachant que nous ne sommes pas au complet toutes les semaines et que toutes personnes intéressées des communes environnantes peuvent y participer. A partir du 4 octobre un groupe d'enfants de l'école Albert Jacquard nous accompagnera tous les mardis après-midi pour préparer ensemble un concert de Noël.

Contacts : Josiane Le Talec au : 02 96 91 18 00

Annie Thoraval au : 02 96 91 28 52

ou Marie-Agnès Raoul au : 06 75 14 33 09

Bien cordialement

MA Raoul



Esperanto Solidareco

D'abord merci aux organisateurs du forum des associations. Après un été bien rempli en particulier au stage annuel d'Esperanto à Plouézec où nous étions plus de 130 participants avec des professeurs russe, turc et gallois, nous reprenons les cours qui ont lieu le jeudi après midi à la maison de solidarité de Lannion et les autres jours à Saint Quay Perros (25 rue de l'église). Les cours ont lieu l'après-midi et le soir de 18h à 19h30 selon le niveau ou la disponibilité des élèves. Les cours sont gratuits. Il est seulement demandé de cotiser à l'association espérantiste départementale (de l'ordre de 20 € pour l'année).



Atelier Marie Curie

Même si les soirées au coin du feu nous paraissent encore lointaines la rentrée est bien là !

L'Atelier Marie Curie rouvre donc ses portes. Nous nous retrouvons donc chaque mardi après midi dans les locaux de l'ancienne école maternelle en attendant la nouvelle salle en construction.

Toutes les personnes qui voudraient se joindre à nous sont les bienvenues tout au long de l'année mais particulièrement en cette période de rentrée où chacun organise ses activités : si vous avez envie de travailler de vos mains, de créer tout en faisant œuvre utile l'Atelier est fait pour vous, le tout dans la convivialité et la bonne humeur.

Nous rappelons aux nouveaux venus que nos ouvrages sont vendus au profit d'une équipe de l'Institut Curie à Paris qui travaille notamment sur le neuroblastome, cancer de l'enfant. Nos travaux sont divers : tricot (avec l'hiver qui approche nous allons réaliser de nouveaux modèles de chaussettes, chaussons, écharpes, bonnets...) et toujours la layette pour laquelle nous prenons toute commande, vêtements de poupée, broderie, objets de décoration divers suivant les compétences de chacune.

Pour vous procurer nos ouvrages vous pouvez :

- soit venir le mardi pendant notre permanence;
- soit nous contacter 02 96 23 80 48 - 06 89 48 06 91 06 19 50 88 73 - maritebassoullet@aol.com
- soit vous adresser à la boulangerie « Le Pétrin du Port » à Perros Guirec qui prend en dépôt certains de nos ouvrages et que nous remercions particulièrement pour les ventes de cet été
- soit vous adresser au magasin « Armorlaines » 21 rue de Acacias Lannion (Nod Uhel derrière Aziza) ; ce fournisseur de laines très bien achalandé nous fait l'amitié de prendre quelques uns de nos ouvrages en dépôt vente.

Si de nouveaux commerçants pouvaient nous aider pour la diffusion de nos réalisations, nous leur en serions reconnaissantes.

- soit nous rencontrer lors de marchés de Noël (La Clarté, Trélévern..) et vide greniers

Nous vous attendons donc avec impatience

Club informatique kénanais



“Cette année encore, le forum des associations de St Quay Perros a donné le coup d'envoi d'une nouvelle saison pour le Club Informatique Kénanais. Les formations proposées ont su séduire de nombreux visiteurs : initiation à l'informatique, perfectionnement dans l'utilisation de l'ordinateur, photo numérique ou création de site Internet.

L'association reconduit l'innovation de l'an dernier, plébiscitée par les adhérents : la formation à l'usage des tablettes numériques et smartphones. Un atelier sera consacré à la nouvelle obligation légale : la déclaration de revenus en ligne. Les cours reprendront durant la première semaine d'octobre et les inscriptions restent ouvertes.

Le site web du club www.cik22.fr apporte des informations complémentaires et permet les inscriptions en ligne. L'association peut aussi être contactée au 02 96 48 44 20.”

Amicale des retraités

Après une pause estivale, voici venu le temps de la rentrée, toute en douceur, car une partie de nos Anciens sont en vacances, après avoir profités des enfants et petits enfants.

Dans le cadre des activités péri-scolaires, l'amicale accueille dans le boulodrome chaque mardi de 15h à 16h une dizaine d'élèves des cours moyens, pour une activité «boules bretonnes».

Le besoin de se retrouver tous les mercredis après-midis est toujours immense : Rompre la solitude pour certains, sortir en prenant soin de soi et partager dans la bonne humeur diverses activités,... voilà l'intérêt de notre Amicale. Alors n'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter : 02 96 91 00 44.

Le Bureau

Agenda 2016/2017 :

Samedi 19 novembre à 12h : Repas annuel dansant avec John (traiteur l'Oasis), à la salle Yves Guégan ;

Lundi 5 décembre : Sortie à Carhaix, repas dansant et spectacle « Les nuits blanches de St Petersburg » tarif 77€ non adhérent ; 72 € pour les adhérents. Ouvert à tous ;

Dernier mercredi récréatif de l'année :

Le 14 décembre : la salle est ensuite occupée par l'exposition des Arts kénanais ;

Vendredi 20 janvier 2017 après midi : Assemblée Générale ;

Dimanche 19 mars : Thé dansant.

Athletic club kénanais

Reprise des entraînements à l'ACK pour la saison 2016/2017:

De nombreux nouveaux. A ce jour environ 30 jeunes présents en école d'athlétisme: entraînement les mardis de 17h 30 à 18h45

Entraînement des benjamins et catégories supérieures (presque 30 athlètes), le lundi et mercredi de 18h à 20h pour les minimes et suivi d'un entraînement toutes catégories benjamins et le samedi de 9h30 à 11h30.



Les inscriptions sont toujours possible dans ces catégories.

Scots bonnet

Un bel été s'est écoulé et quatre membres de notre groupe SCOTS BONNET ont profité des stages de danses écossaises organisé depuis 1922 à l'Université (fondée en 1413) de SAINT ANDREWS en Écosse par la « Royal Scottish Country Dance Society » (RSCDS), ils sont revenus enchantés de leur séjour. Ce lieu est unique de part la diversité des rencontres (internationales) que l'on peut y faire ainsi que par l'ambiance qui y règne (un monde à part dans ce monde quotidien si chaotique).



On peut se féliciter du parcours d'un de nos membres qui a passé avec succès l'examen Unit5, faisant de notre groupe le seul groupe breton doté maintenant de deux professeurs certifiés RSCDS assurant ainsi un encadrement de qualité à nos danseurs.

Notre saison 2015-2016 s'est terminée par le bal annuel tout début juillet, une cinquantaine de participants ont pu danser sur les airs joués par nos musiciens préférés Ian ROBERTSON et John DUDLEY, Un stage était aussi proposé par Marilyn WATSON professeure RSCDS, Nos visiteurs aiment profiter de la région durant le week-end et nous avons mis à l'honneur cette année le village de PORT BLANC.

Depuis plus d'un an maintenant, nous essayons malgré l'éloignement de rencontrer les danseurs de Rennes, Séné, Lanester, Combourg, à JOSSELIN, La dernière a obtenu un grand succès et nous préparons déjà la suivante prévue au mois d'Octobre.

C'est maintenant la rentrée qui pointe son nez, nous étions présents au Forum des associations de ST QUAY PERROS et avons fait une petite démonstration devant le public car c'est un bon moyen d'attirer l'attention. Des personnes intéressées nous ont posé des questions, nous les avons invitées à nous rejoindre pour un ou deux cours sans engagement.



Alors si vous aussi vous êtes tentés, venez nous rejoindre le mardi soir à 20h à la salle d'animation communale Yves GUEGAN.

Vous trouverez toutes les informations sur notre site web ainsi que tous les contacts : <http://www.scots-bonnet.fr/>

Martine GUILBERT, Présidente

La main à la pâte

Le nouveau Bureau :

Présidente : Dominique ROBARD

Trésorière : Louise-Anne THEBAULT

Secrétaire : Noëlle SALLIOU

Secrétaire adjointe : Annie FRANCOIS

Contact : 02 96 48 84 22

Projets pour l'année 2016/2017

21 adhérents sont enregistrés pour cette année. La cotisation est maintenue à 60 € pour les kénanais et 65 € pour les extérieurs. Sandrine Primard du restaurant "La Flambée" se propose d'assurer les 10 cours prévus dans l'année.

Les dates et plats suivants sont retenus en accord avec les adhérents :

- 28 septembre 2016 (pain perdu salé-verrines au citron meringuées)
- 19 octobre 2016 (cheese-cake saumon- terrine de pommes au pommeau)

- 16 novembre 2016 (poisson sauce orange, patates douces-brookies chocolat)
- 14 décembre 2016 (coquilles st-jacques au poireaux- apfel strudel)
- 11 janvier 2017 (soupe-suprême de pintade au chou)
- 8 février 2017 (flan au thon-bugnes)
- 15 mars 2017 (blinis poires-roquefort-fondant au citron)
- 5 avril 2017 (crumble poisson au chorizo-crème velours citron vanille)
- 17 mai 2017 (bavarois poivrons rouges et tuiles au parmesan-cake aux carottes)
- 7 juin 2017 (surprise du chef-pasteis de neis ?)

Il s'agit de propositions de plats qui sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année

Un repas, style auberge espagnole, est prévu entre les adhérents le vendredi 10 mars dans les locaux habituels.

Gym loisirs

Les cours de gymnastique de l'association "Gym-Loisirs" ont repris à la salle Yves Guégan:

le 6 septembre pour le Pilates et le 12 septembre pour la gym.

1) Cours de gymnastique entretien avec Patricia Thépault les lundis de 19h à 20h et jeudi de 9h15 à 10h15.

(Exercices de cardios, abdos, étirements et relaxation).

L'inscription à l'année est de 65 €.



2) Cours de Pilates avec Peggy Le Guyader les mardi et Jeudi de 13h15 à 14h15.

(Exercices de renforcement du maintien corporel à travers un travail basé sur la concentration et la fluidité des mouvements).

L'inscription à l'année est de 150 €.

Ces 2 cours de Pilates sont complets pour l'année 2016-2017.



Pour tous renseignements :

Murielle : 02 96 23 37 81

Annie : 02 96 49 89 62

Rosa : 02 96 23 35 78

Marie-Hélène : 02 96 91 03 68

Trankilik

L'Association Trankilik est heureuse de démarrer une nouvelle saison de Qi Gong. «Qi» qui se traduit par énergie, souffle. «Gong» qui désigne le travail, la technique ainsi que la maîtrise, le but que l'on cherche à travers les exercices.

Les exercices de Qi gong utilisent des postures statiques ainsi que des mouvements dynamiques, la respiration et la concentration de l'esprit, pour faire circuler l'énergie, assouplir les articulations et enrichir l'énergie vitale. Il n'y a pas de recherche de performance, chacun s'adapte aux exercices selon sa souplesse et ses capacités. Il nous permet de bien structurer notre corps dans l'enracinement, la stabilité et la fluidité. Le Qi Gong vise à l'épanouissement individuel de l'être, à l'entretien de la santé, à l'équilibre

émotionnel et à l'unité entre l'esprit et le corps. Venez- nous rejoindre et découvrir les bienfaits du Qi Gong.

Nitya nous enseigne les bienfaits du Qi Gong **tous les Jeudis de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30.**

Un nouveau cours de Qi Gong vous est proposé **tous les lundis soir de 17h35 à 18h35 avec Gilles Le Picard .**

Nitya donne également deux cours de Yoga de Satyananda et Yoga Nidra **tous les Jeudis de 11h30 à 12h30 et de 18h30 à 20h.**

L'Association a désormais son site : www.trankilik.jimdo.com.

Contacts : Maryvonne Autret 02 96 48 59 26

Nicole Mérel 02.96.48.46.04

Courriel : trankilik@orange.fr



Le projet Mairie





Vivre à Saint-Quay

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros

Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Louis DUPRE, Gérard DUPONT, Jean-Jacques BERTHOU